EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers En exercice : 40

Présents : 27 Votants : 32 L'an deux mille quatorze, le treize octobre à 19h00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 6 octobre 2014.

Présents les délégués avec voix délibérative :

OBJET: RELEVE DE DECISIONS

Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER-MUZET, Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel-les Echelles); Jean-Pierre ZURDO, (Saint-Christophe la Grotte); Gérard DAL 'LIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); Christiane GONTIER, Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET (Saint-Laurent du Pont); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Jean-Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

<u>Pouvoirs</u>: Cédric VIAL à Myriam CATTANEO (Les Echelles); Nathalie HENNER à Jean-Louis MONIN (Saint-Laurent du Pont), Yves GUERPILLON à Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Frédéric CLAVAIRE à Jean-Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS à Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73)

<u>Excusés</u>: Pierre BAFFERT et Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Claude DEGASPERI (Saint-Joseph de Rivière); Alexandre DOGLIONI (Saint-Pierre de Genebroz; Roger CHARVET (Corbel

- Secrétaire de séance : Martine MACHON
- > Approbation du PV du conseil communautaire du 04/09/2014 Il n'y a pas de remarque, le président soumet aux voix

Résultat du Vote 2 ABSTENTIONS (Nicole VERARD et Céline BURLET)
POUR 30

1. ADMINISTRATION GENERALE

(Denis SEJOURNE)

1.1 Avenant n°2 au Contrat de Développement Diversifié 2013

Considérant la décision de la commission permanente du conseil général de l'Isère de valider l'avenant 2013-2 du contrat diversifié du massif de Chartreuse,

Considérant qu'à cette commission il a été décidé d'attribuer les subventions de la tranche 2 de la programmation 2013 dans les conditions décrites dans le document joint.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 du CDD 2013

Résultat du vote : POUR 32

1.2 Avenant n°1 au Contrat de Développement Diversifié 2014

Considérant la décision de la commission permanente du conseil général de l'Isère de valider l'avenant 2014-1 du contrat diversifié du massif de Chartreuse,

Considérant qu'à cette commission il a été décidé d'attribuer les subventions de la tranche 1 de la programmation 2014 dans les conditions décrites dans le document joint.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 du CDD 2014

Résultat du vote : POUR 32

Interruption du conseil suite à un incident de séance.

Après la demande de poursuite du conseil à huis clos, le public sort de la salle et le conseil reprend.

1.3 Transport local à l'espace multi-activités

Considérant le souhait dès 2007 de la Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC) d'équiper le territoire des Entremonts en Chartreuse d'équipements sportifs : terrain de foot, tennis et gymnase.

Considérant le lieu envisagé à l'époque pour le gymnase est situé à Saint-Pierre d'Entremont Savoie, contigu au nouveau groupe scolaire accueillant les enfants des deux communes de Saint-Pierre d'Entremont Isère et Savoie.

Considérant que la réalisation du projet d'espace multi-activités par la CC des Entremonts en Chartreuse a été accepté à la condition que les frais occasionnés par les enfants de l'école d'Entremont-le-Vieux vers l'espace multi-activités soient pris en charge par la Communauté de communes. Considérant que les travaux de l'espace multi-activités ont démarré en 2012 et la livraison du bâtiment n'a été effective qu'en avril 2014, au lieu du printemps 2013, et cette organisation, prévue dans le budget de la CC des Entremonts en Chartreuse, n'a pu être mise en œuvre.

Considérant l'estimation des frais de transport à 6 000 € TTC, incluant un déplacement par semaine vers l'espace multi-activités, pour les enfants du primaire uniquement, sur les périodes d'octobre à décembre (environ 8 semaines, puis de mars à mai (environ 8 semaines), soit environ 16 semaines au total sur les 36 semaines d'école.

Considérant la proposition du président de reconnaître l'engagement pris précédemment par la CC des Entremonts en Chartreuse, Considérant la proposition du partage de la charge financière à hauteur de 50% pour la CC Cœur de Chartreuse et 50% à la charge des 3 communes concernées, Saint Pierre d'Entremont Isère, Saint Pierre d'Entremont Savoie et Entremont-le-Vieux,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire :

- ACCEPTE la proposition du partage de la charge financière à hauteur de 50%
- AUTORISE le Président à signer une convention avec les trois communes

Résultat du vote : POUR 30

CONTRE 1 (Yves GUERPILLON par procuration)

1.4 Construction d'un local pour garer les VL de la CC

Ce point est reporté au 2.6 après le vote de la DM N° 1 du budget annexe Immeuble de Bureaux

1.5 Suppression de poste d'adjoint technique principal 2 ème classe

Considérant la radiation des cadres d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à sa mise en retraite pour invalidité, il convient de supprimer le poste,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- ACCEPTE la suppression de poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Résultat du vote : POUR 32

1.6. Création de poste d'adjoint technique à temps non complet

Considérant le partenariat entre la CC Cœur de Chartreuse et la Mairie de Saint Pierre d'Entremont (Savoie) pour le nettoyage des locaux de la maison intercommunale et de l'espace multi-activités,

Considérant le souhait de simplifier les démarches administratives entre les deux collectivités, il est proposé de recruter directement l'agent communal en tant qu'agent intercommunal pour un nombre d'heures hebdomadaires de quatre heures.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l' ${\bf UNANIMITE}$

- ACCEPTE la Création de poste d'adjoint technique à temps non complet

Résultat du vote : POUR 32

1.7 Règlement intérieur

Considérant la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale qui prévoit pour les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'élection du président,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant la présentation du projet de règlement, joint en annexe,

Après quelques ajustements proposés en séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

VALIDE le règlement intérieur joint en annexe

Résultat du vote : POUR 32

2. FINANCES

(Gilles PERIER MUZET)

2.1. Subvention dans le cadre du dispositif d'aide Leader – Barbier et Pyot

Considérant la demande, dans le cadre du dispositif d'aide Leader en partenariat avec la CCCC, de l'entreprise Barbier et Pyot de Saint -Laurent du Pont (Isère) d'une subvention pour l'acquisition d'échafaudage avec montage en sécurité afin de diminuer la pénibilité, d'améliorer l'efficacité sur les chantiers et sécuriser les chantiers.

Considérant le plan de financement de ces investissements ci-après :

DEVIS ESTIMATIFS DU PROJET

TOTAL	61 252,80 €		
raiapidie d'echaraddage Codvidiu	34 321,03 €		
Parapluie d'échafaudage Couvralu	34 321.65 €		
Echafaudages aluminium multidirectionnels	26 931,15 €		
PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	MONTANT H.T. (€)		

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ENVISAGE

BESOINS	TOTAL (€)	RESSOURCES	TOTAL (€)	
Montant total (HT)	61 252,80 €	Autofinancement		
Dépenses éligibles (HT)	61 252,80 €			
		Total 1		
*		Emprunt bancaire	51 252,80 €	
		Total 2	51 252,80 €	
		Subvention LEADER demandée	5 500,00 €	
		CC Cœur de Chartreuse	4 500,00 €	
		Total 3	10 000,00 €	
TOTAL	61 252,80 €	TOTAL (1+2+3)	61 252,80 €	

Considérant le montant de la subvention totale sollicitée de 10 000 € dont 4 500 € de la CCCC et 5 500 € de l'Europe.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- ACCEPTE l'aide à l'investissement
- AUTORISE le Président à faire procéder au versement de ladite subvention

Résultat du vote : POUR 32

2.2. Subventions aux offices de tourisme

Considérant les compétences de la CC Cœur de Chartreuse

Considérant les engagements de la CC Cœur de Chartreuse lors du budget primitif,

Concernant les travaux en cours de la CLECT pour les modalités de répartition des charges transférées qui ne sont pas abouties,

Considérant la proposition de voter pour l'instant les suivantes :

Total	37 416 €
OT de la Vallée de Chartreuse (les Echelles)	4 962 €
OT de la Grande Sure (Saint Laurent)	13 277 €
OT de St Pierre de Chartreuse	15 677 €
OT de St pierre d'Entremont	3 500 €

Les quatre subventions ont été votées séparément.

Pour l'OT de la Vallée de la Grande Sure, Christiane MOLLARET et Martine MACHON, respectivement présidente et trésorière de la structure, ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- ACCEPTE les quatre subventions
- AUTORISE le Président à faire procéder au versement des dites subventions

Pour l'OT de Saint-Pierre d'Entremont, l'OT de Saint-Pierre de Chartreuse et l'OT de la Vallée de Chartreuse

Résultat du vote : POUR 32 Pour l'OT de la Grande Sure Résultat du vote : POUR 30

2.3. Convention avec Stratorial Finances pour une assistance en matière de gestion financière et fiscale

Considérant la complexité en matière d'évaluation des transferts de charge,

Considérant que la CC Cœur de Chartreuse ne dispose pas de moyens en interne pour l'évaluation de ces transferts de charge,

Considérant l'aide du cabinet Stratorial Finances aux services de la collectivité, lors de l'élaboration du budget primitif 2014, pour évaluer au mieux les charges et les recettes sur le budget général.

Considérant que cette prestation est prévue dans les dépenses de fonctionnement.

 $A près \ avoir \ entendu \ l'exposé \ du \ vice-président \ aux \ finances, \ le \ conseil \ communautaire \ à \ l' \textbf{UNANIMITE}$

- AUTORISE le Président à signer la convention jointe en annexe
- AUTORISE le Président à faire procéder au règlement de la prestation

Résultat du vote : POUR 32

2.4. DM n°2 budget principal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Déper	ises (1)	Recettes (1)		
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00	
D-64731-020 : Versées directement	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-73921-020 : Attributions de compensation	170 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	170 440,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	243 519,00 €	0,00 €	0,00	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	243 519,00 €	0,00 €	0,00 €	
R-73111-020 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 070,00	
R-73112-020 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 522,00 €	
R-73113-020 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00 €	0,00 €	1 118,00 €	0,00 €	
R-73114-020 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00 €	0,00 €	1 360,00 €	0,00 €	
R-7323-020 : F.N.G.I.R.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	
R-7325-020 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 070,00 €	
R-7331-020 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 075,00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	2 478,00 €	120 637,00 €	
R-748313-020 : Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	4 747,00 €	0,00 €	
R-748314-020 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19,00 €	
R-74833-020 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	591,00 €	
R-74834-020 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	0,00 €	0,00 €	8 884,00 €	0,00 €	
R-74835-020 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 941,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	13 631,00 €	75 551,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	170 440,00 €	350 519,00 €	16 109,00 €	196 188,00 €	
INVESTISSEMENT					
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	
FOTAL R 021 : Virement de la section de onctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	
R-1322-74-020 : GESTION DE L'ESPACE	0,00 €	0,00 €	29 086,00 €	0,00 €	
R-1322-954-020 : CRECHE ST JOSEPH DE RIVIERE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	
R-1323-964-020 : SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 588,00 €	
OTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	29 086.00 €	81 588,00 €	

D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	17 696,80 €	0,00 €	0,00 €	
			-,	0,00 €	
D-2313-930-812 : EXTENSION DECHETERIE	9 336.00 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-86-020 : TOUR D'INFERNET	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles D-2312-74-020 : GESTION DE L'ESPACE	0,00 €	129 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2158-959-020 : MATERIELS	0,00 €	54 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2158-956-812 : INVESTISSEMENTS DECHETS	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2132-964-020 : SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00 €	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	58 028,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-20421-020 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	31 028,00 €	0.00 €	0,00 €	
Installations D-2041632-020 : SPA - Bâtiments et installations	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0.00	
D-2041412-020 : Communes du GFP - Bâtiments et	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	28 800,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2031-966-816 : PETIT CHENEVEY	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00	
D-2031-962-816 : ETUDES GRANGE VENIN	0.00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00	
D-2031-020 : Frais d'études	28 800.00 €	0,00 €	0.00 €	0.00	
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
Désignation	Déper	ises (1)	Recettes (1)		

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

ACCEPTE la présente DM Résultat du vote : POUR 32

2.5. DM n°1 budget immeuble de bureaux

DECISION MODIFICATIVE Nº 1

Désignation	Déper	ises (1)	Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
R-13151 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00€	21 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00€	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	
D-2158-816 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	21 000,00 €	0,00€	0,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00€	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €	
Total Général		21 000,00 €		21 000,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à

- ACCEPTE la présente DM

Résultat du vote : POUR 30

CONTRE 1 (Yves GUERPILLON par procuration)

2.6 Construction d'un local pour garer les véhicules légers de la Communauté de communes.

Considérant la construction du nouveau siège de la CC Cœur de Chartreuse,

Considérant la proposition, en complément des bureaux de la CC Cœur de Chartreuse de construire un local (4 places) pour garer les véhicules légers de la Communauté de communes à proximité des bureaux,

Au vu de la DM votée ci-dessus et considérant que les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le président à déposer le permis de Construire et lancer les travaux Résultat du vote : POUR 32

2.7. Contrat groupe assurance statutaire – hausse tarifaire 2015

Considérant l'adhésion de la CC Cœur de Chartreuse au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Isère pour l'assurance statutaire lors du conseil du 6 janvier 2014,

Considérant les risques garantis (régime de capitalisation) présentés ci-dessous :

Agents CNRACL

Décès, accident du travail et maladies imputables au service, longue maladie, maladie longue durée, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des droits à congés et avant commission de réforme, infirmité, allocation d'invalidité temporaire.

Agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires affiliés IRCANTEC

Accident de travail et maladies imputables au service, maladies graves, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire.

Les conditions financières pour 2014 sont les suivantes :

• Agents CNRACL de 11 à 30 agents

Franchise de 10 jours au taux de 6.65% de la base de l'assurance

· Agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires affiliés IRCANTEC

Franchise de 10 jours au taux de 0.98% de la base de l'assurance.

Les conditions tarifaires ont été stables de 2012 à 2014 mais face à l'accroissement des absences pour raison de santé et suite aux évolutions réglementaires (allongement de la durée du travail du fait du recul de l'âge de la retraite), la condition tarifaire pour 2015 est basée sur un taux de 7.32% pour les agents CNRACL.

Considérant l'augmentation, pour l'année 2015, évaluée à 2 050.69€ sur la base de 2014.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- DECIDE de rester adhérent au contrat groupe du Centre de Gestion pour les risques statutaires
- ACCEPTE l'augmentation pour l'année 2015

Résultat du vote : POUR 32

2.8 Adhésion à l'Association Nationale des Elus de Montagne

La CC Cœur de Chartreuse intégrant 17 communes (dont 12 adhérentes à l'ANEM) situées en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Considérant l'objet de l'association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne,

Considérant l'objectif prioritaire de l'association pour le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne.

Considérant qu'elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », fiches techniques, site Internet, lettre électronique), conseils, assistance technique, etc.

Considérant que la cotisation d'adhésion est forfaitaire, en fonction de la strate démographique, soit 900€ pour la CC Cœur de Chartreuse,

Considérant que pour les nouveaux adhérents, l'adhésion est gratuite les deux premières années, soit pour 2014 et 2015,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président aux finances, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- ACCEPTE l'adhésion de la collectivité à l'ANEM
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette adhésion

Résultat du vote : POUR 32

3. TOURISME

(Céline BURLET)

3.1 Espace Nordique des Entremonts - Refacturation des supports de forfaits régionaux et départementaux

Considérant le partenariat avec Savoie et Haute Savoie Nordique pour une informatisation des sites nordiques qui sera opérationnelle pour cette saison (caisse et système de contrôle) sur certaines stations de Savoie et Haute-Savoie dont l'espace nordique des Entremonts.

Considérant qu'en Savoie les stations des Saisies et Savoie-Grand-Revard se sont dotées de bornes automatiques de contrôle et de rechargement par système RFID,

Considérant que pour permettre aux clients achetant des forfaits région et département de profiter des installations de ces stations, les supports, autrefois des tickets autocollants, évoluent vers des cartes encodées en plastique au format carte de crédit,

Considérant que l'association Savoie Nordique fournira et refacturera ces supports aux sites nordiques.

Considérant la proposition de cohérence avec les autres sites savoyards,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente au tourisme, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- ACCEPTE la facturation à 1€ du support plastique des forfaits régionaux et départementaux

Résultat du vote : POUR 32

3.2 Balisage Raquettes - Homogénéisation du balisage raquette selon l'accord cadre AFNOR AC S 52-109

Considérant la compétence développement touristique de la CC Cœur de Chartreuse qui comprend, entre autres, l'aménagement, l'entretien et le balisage des circuits raquette,

Considérant l'accord cadre AFNOR validé au printemps 2014 au niveau national pour le balisage raquette à neige.

Considérant que cet accord cadre est l'aboutissement de tests opérationnels qui ont notamment eu lieu sur le territoire Cœur de Chartreuse en partenariat avec la commune de Saint Pierre de Chartreuse et la station de Saint Hugues, le Parc naturel régional de Chartreuse, l'association Nordic Isère et le Conseil Général de l'Isère.

Considérant que le Conseil Général de l'Isère prend en charge à 100% les couts liés au balisage et à l'édition de plans,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente au tourisme, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

ACCEPTE d'installer le matériel qui sera fourni

Résultat du vote : POUR 32

3.3 Information - Mission d'accompagnement a la réorganisation de l'accueil de l'information et de l'animation sur le territoire cœur de chartreuse

Lors de la commission tourisme du 1^{er} octobre dernier, s'est tenu le premier Comité de Pilotage de la mission citée ci-dessus. Le prestataire retenu est l'ASADAC qui est alors intervenu pour présenter son équipe, sa mission, sa méthodologie et échanger avec la commission. Le groupe a réservé un accueil intéressé à cette association et ce dernier a validé le principe d'associer les présidents d'Office de Tourisme au comité de pilotage.

4. ENFANCE JEUNESSE

(Nicole VERARD)

4.1. Subventions aux Associations : SOLDES 2014

Considérant la Compétence Enfance Jeunesse de la CC Cœur de Chartreuse

Considérant la nécessité de verser le solde des subventions aux associations du Territoire en charge de la mise en œuvre de la Politique Enfance Jeunesse.

Considérant l'accord de principe formulé par la Commission Enfance Jeunesse, en séance du 1er octobre 2014, sur les montants proposés,

Considérant la demande expresse de ladite Commission à poursuivre dès que possible la réflexion au sujet des financements et conventionnements sur le nouveau territoire.

Il convient de valider les sommes ci-dessous :

SUBVENTION ASSOCIATIONS Enfan					
Association	Montant total 2013	1er versement	2eme versement	Montant total 2014	Soldes 2014
AADEC / Contrat animation + CEJ	46 755,00 €	21 102,00 €	17 148,80 €	47 144,00 €	8 893,20 €
AAVE / CEJ	108 000,00 €	43 200,00 €	46 400,00 €	108 000,00 €	18 400,00 €
Crèche FEES ET LUTINS	89 645,59 €	35 858,24 €	41 315,36 €	97 264,00 €	20 090,40 €
Crèche le Sac à Jouets	76 874,50 €	30 749,80 €	64 450,20 €	83 072,00 €	0,00 €
Crèche les Titounets	105 204,01 €	42 081,60 €	86 578,40 €	128 321,00 €	0,00 €
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	172 207,00 €	68 882,80 €	30 000,00 €	154 806,00 €	55 923,20 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / CRPE	4 620,00 €	1 848,00 €	1 386,00 €	4 620,00 €	1 386,00 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / Ludobus	18 468,68 €	7 387,47 €	5 842,53 €	18 488,00 €	5 258,00 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / LAEP	19 065,45 €	7 626,18 €	7 314,62 €	19 446,00 €	4 505,20 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / ALSH + coordination & actions	83 867,72 €	33 547,09 €	29 439,61 €	111 191,00€	48 204,30 €
TOTAL	724 707,95 €	292 283,18 €	356 620,32 €	772 352,00 €	162 660,30 €

Chaque subvention a été votée séparément

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente à la vie sociale, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

- AUTORISE le président à faire procéder au versement de chaque subvention

Résultat du vote : POUR 32

4.2. Reversement à l'Association Pour l'Action Jeunes (PAJ)

Considérant la Communauté de Communes, en tant que porteur de projet, auprès du Conseil Général de Savoie, concernant l'action jeunesse sur les Echelles.

Considérant la somme perçue pour le compte du PAJ d'une subvention de 4 000 € au titre du contrat cantonal, Il convient de procéder au reversement de cette subvention à l'association PAJ.

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente à la vie sociale, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- AUTORISE le président à faire procéder au reversement

Résultat du vote : POUR 32

4.3. Schéma de développement Enfance Jeunesse « Territoire Cœur de Chartreuse » : Feuille de route

Considérant l'arrivée à échéance des contrats Enfance Jeunesse, pour les précédents Territoire Mont Beauvoir et Entremonts,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement, avec l'engagement de mener une démarche partagée, à l'échelle de la Communaute de Communes « Cœur de Chartreuse ».

Considérant la demande du Conseil Général de Savoie de produire la « Feuille de Route » de la démarche, à envisager sur les 6 prochains mois, Considérant le travail de la Commission Enfance Jeunesse sur la question et la validation dudit document,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente à la vie sociale, le conseil communautaire à l'UNANIMITE

VALIDE la feuille de route jointe

Résultat du vote : POUR 32

Départ de M. Bocchino

4.4. Mutualisation des Relais d'Assistants Maternels (RAM) d'Isère et de Savoie

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du Schéma de développement du RAM « A Petits Pas » pour la période 2015/2017 Considérant la réalisation de la mutualisation des trois RAM Isère et Savoie sur le Territoire Cœur de Chartreuse pour le 1^{er} janvier 2015, Il est proposé au Partenaire CAF de l'Isère de prendre en compte le Schéma de Développement intégrant la nouvelle configuration du RAM 2015. Considérant l'accord de principe de la part de la Commission Petite Enfance /Enfance Jeunesse, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente à la vie sociale, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- AUTORISE le président à signer tout document relatif au schéma de développement

Résultat du vote : POUR 30

5. DECHETS

(Denis BLANQUET)

5.1 Exonérations de TEOM 2015

Considérant les délibérations des anciennes CC Chartreuse Guiers et CC du Mont de Beauvoir,

Considérant les dispositions de l'article 1521-3 du code général des impôts qui permettent d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'une part, les locaux à usage industriel et commercial dont l'enlèvement des déchets n'est pas assuré par les services intercommunaux et, d'autre part, les immeubles munis d'un appareil d'incinération d'ordures ménagères répondant aux conditions de fonctionnement fixées par un arrêté du maire ou par le règlement d'hygiène de la commune,

Les entreprises suivantes ayant recours à un prestataire privé, il est proposé de les exonérer de TEOM pour l'année 2015.

- I'entreprise Mr. BRICOLAGE, située 3 avenue Jules Ferry 38380 ST LAURENT DU PONT
- l'entreprise SBCM, située ZI Chartreuse Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
- l'entreprise INTERMARCHE, située 293, avenue Victor Hugo 38380 ST LAURENT DU PONT

Après avoir entendu l'exposé du vice-président en charge des Déchets le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- ACCEPTE les trois exonérations

Résultat du vote : POUR 30

<u>Fin du Conseil à 21 heures</u>